

2. DIRECTION GENERALE

2.1. *Approbation du procès-verbal des sessions des 19 et 20 mars 2018*

Le Président indique que les procès-verbaux des sessions des 19 et 20 mars 2018 n'ont pas été effectués par manque de temps.

2.2. *Approbation du procès-verbal du 26 mars 2018*

Le Président indique que le procès-verbal de la session du 26 mars 2018 n'a pas été effectué par manque de temps.

Pour parer à ces désagréments, la création d'un poste de cadre A ou B sera proposée au Conseil le 11 juin 2018. La personne sera également chargée de la rédaction du projet de territoire.

Le Président rappelle que la CC2SO compte seulement 3 cadres A, alors que d'autres communautés de communes de taille comparable, voire inférieure, en comptent une dizaine.

2.3. *Modification des compétences dévolues au bureau*

Le Président rappelle que par délibération du 6 février 2017, le Conseil a délégué une partie des compétences de l'assemblée communautaire au bureau. Il est proposé, afin d'alléger les ordres du jour du Conseil communautaire, que les règlements de fonctionnement des services relèvent de la compétence du bureau. Ils seront toujours envoyés aux délégués qui pourront poser les questions qu'ils souhaitent.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, confirme que réduire la durée des assemblées est souhaitable et que la délégation de compétences au bureau est intéressante, mais elle craint que ces dispositions nuisent à la démocratie interne aux commissions. Elle souhaite que les commissions soient entendues.

Le Président affirme que chacun peut prendre la parole au sein des commissions. Ces dernières étudient les règlements intérieurs avant qu'ils parviennent au bureau puis au Conseil communautaire.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, soutient que la démocratie règne dans les commissions et il rappelle que, par essence, les choix adoptés à la majorité ne contentent pas toujours la minorité.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, explique qu'elle a demandé que la commission Scolaire puisse participer à la commission 'dérogations' de façon tournante.

Le Président explique qu'il a proposé de créer une commission 'dérogations tournante', et que 2 ou 3 membres de la commission Scolaire y siègeront.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, confirme que la commission 'dérogations' est assez ouverte et qu'il est possible d'en discuter et d'en revoir les choix.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, confirme que les membres des commissions ont tout à fait la possibilité de s'exprimer.

Le Président ajoute que les commissions de la CC2SO se réunissent très souvent et sont autant de possibilités de s'exprimer.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, par 84 voix POUR, 11 ABSTENTIONS (DUMEIGE Yannick, GAMBIER Mariel, de BEAUFORT Jean, DEMARQUET Jean-Pierre, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, BAUDEN Jean-Philippe, HETROY Maxime) et 8 non-participations au vote, approuve cette modification de compétences.

Pour l'examen du point compte administratif 2017, le Président s'enquiert des candidats à la fonction de Président.

Isabelle de WAZIERS fait part de sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, par 95 voix POUR, 1 ABSTENTION (DUMEIGE Yannick) et 8 non-participations au vote, approuve cette nomination.

3. BUDGET / FINANCES

3.1. Compte de gestion du receveur

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, rappelle qu'en 2017 les recettes de fonctionnement se sont élevées à 20 886 413,95 € et les dépenses de fonctionnement à 20 073 821,74 €, soit un résultat de 812 592,21 €. En investissement, les recettes étaient de 8 234 376,43 € et les dépenses de 6 291 570,55 €, soit un résultat de 1 942 805,88 €. Elle indique que le compte de gestion 2017 reprend ces chiffres.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur le compte de gestion.

Le Conseil communautaire, par 100 voix POUR, 1 ABSTENTION (BAUDEN Jean-Philippe) et 3 non-participations au vote, approuve le compte de gestion 2017.

Le Président cède la présidence de séance à Isabelle de WAZIERS et quitte la salle.

3.2. Budget principal - Compte administratif 2017

La Présidente propose de se prononcer sur le compte administratif 2017 du budget principal.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose le vote du compte administratif.

Le Conseil communautaire, par 97 voix POUR, 1 ABSTENTION (BAUDEN Jean-Philippe) et 6 non-participations au vote, approuve le compte administratif 2017.

Alain DESFOSSES reprend la présidence de séance.

3.3. Affectation du résultat 2017

Isabelle de WAZIERS présente l'affectation de résultat suivante :

	Résultat 2016	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	1 687 466.93 €	812 592.21 €			2 500 059.14 €
Section d'investissement		672 599.89 €		353 008.13 €	672 599.89 €

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 103 voix POUR et 1 non-participation au vote, décide de reporter au compte R002 du budget 2018 la somme de 2 500 059.14 € et au compte R001 de la section d'investissement la somme de 672 599.89 €. Le total du résultat s'élève 3 172 659,03 €.

3.4. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

Ce point se trouve reporté à la séance du 11 juin.

3.5. Fiscalité / vote des taux 2018

Ce point se trouve reporté à la séance du 11 juin.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que les questions posées à la DDFIP, notamment au sujet de la DGF et de son coefficient d'intégration fiscale (CIF) calculé par le ministère, n'ont pas encore reçu de réponse.

Le Président explique que la DGF n'a pas augmenté par rapport 2017 alors que la commune d'Allery a rejoint la CC2SO et que les communes de la CCSOA ont presque toutes diminué leur fiscalité.

3.6. Budget principal / DM n° 1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que le budget voté contient une erreur de 461,21 € et que le budget culture se voit augmenté de 5 273,79 € qui sont retirés de la section investissement.

Elle propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits suivants sur le budget principal :

Decision modificative		
Organisme :	CC2SO	Page 2 sur 4
Budget :	CC2SO PRINCIPAL	
Compte	Libellé	Décision Modificative
		2018
	Exercice	
	Période	
	Arrêté le	
R	RECETTE	-461,21
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	-461,21
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	-461,21

Elle rappelle que les opérations sous mandats, placées à l'origine dans la même ligne, ont été ventilées comme présenté ci-dessous.

Decision modificative		
Organisme :	CC2SO	Page 3 sur 4
Budget :	CC2SO PRINCIPAL	
Compte	Libellé	Décision Modificative
		2018
	Exercice	
	Période	
	Arrêté le	
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	-5 735,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-5 735,00
2188	Autres immobilisations corporelles	-5 735,00
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	0,00
458169	Rambures RD	-162 600,00
458175	Poix de Picardie Trottoir Frocourt	6 000,00
458179	Beaucamps le Vieux Chemin STEP	31 000,00
458180	Molliens Dreuil rue du Camps Dolent	22 000,00
458181	Molliens - city stade	18 000,00
458182	Allery - Chemin d'Abbeville	34 000,00
458183	Namps - Chemin Maladerie	3 400,00
458184	Thieulloy l Abbaye - VC n 9 de Caulieres	13 000,00
458185	Vergies - Chemin de Wiry au mont	29 000,00
458186	Woirel - route d'Amiens	2 000,00
458187	Laleu - Chemin de Tailly	4 200,00

Decision modificative

Organisme : CC2SO
Budget : CC2SO PRINCIPAL

Page 4 sur 4

Compte	Libellé	Décision Modificative	
		Exercice	2018
		Période	
		Arrêté le	

R	RECETTE	-5 735,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-5 735,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-5 735,00
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)	0,00
458269	Rambures RD	-162 600,00
458275	Poix de Picardie trottoir Frocourt	6 000,00
458279	Beaucamps le Vieux Chemin STEP	31 000,00
458280	Molliens Dreuil rue du Camps Dolent	22 000,00
458281	Molliens - city stade	18 000,00
458282	Allery - chemin d'Abbeville	34 000,00
458283	Namps - chemin Maladerie	3 400,00
458284	Thieulloy l'Abbaye - VC n 9 de Caulieres	13 000,00
458285	Vergies - chemin de Wiry au Mont	29 000,00
458286	Woirel - route d'Amiens	2 000,00
458287	Laleu - chemin de Tailly	4 200,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 100 voix POUR et 5 non-participations au vote, approuve cette décision modificative.

3.7. Budget annexe Mobilité / DM n° 1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que toutes les dépenses liées à l'acquisition d'un 'mulet' et des minibus n'avaient pas été prises en compte, ce qui implique la décision modificative présentée ci-dessous.

Elle propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits suivants sur le budget annexe « Mobilité » :

Decision modificative

Organisme : CC2SO
Budget : MOBILITE

Page 1 sur 2

Compte	Libellé	Décision Modificative	
		Exercice	2018
		Période	
		Arrêté le	

Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature officielle

I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	156 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	156 000,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	156 000,00

Decision modificative

Organisme : CC2SO
Budget : MOBILITE

Page 2 sur 2

Compte	Libellé	Decision Modificative	
		Exercice	2018
		Période	
		Arrêté le	
R	RECETTE	156 000,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	25 000,00	
10222	F.C.T.V.A.		25 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	131 000,00	
1641	Emprunts en euros		131 000,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 97 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (COCQ Philippe et DUTITRE Philippe) et 6 non-participations au vote approuve cette décision modificative.

3.8. Budget annexe AQUASOA / DM n° 1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'un titre de 100 euros avait été émis par erreur. Elle propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits suivants sur le budget annexe « AQUASOA » :

Decision modificative

Organisme : CC2SO
Budget : AQUASOA EQUIPEMENT AQUATIQUE

Page 1 sur 2

Compte	Libellé	Decision Modificative	
		Exercice	2018
		Période	
		Arrêté le	

Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	100,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		100,00

Decision modificative

Organisme : CC2SO
Budget : AQUASOA EQUIPEMENT AQUATIQUE

Page 2 sur 2

Compte	Libellé	Decision Modificative	
		Exercice	2018
		Période	
		Arrêté le	
R	RECETTE	100,00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	100,00	
74751	GFP de rattachement		100,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 98 voix POUR, 1 ABSTENTION (TRABOUILLET Romuald) et 6 non-participations au vote approuve cette décision modificative.

3.9. Budget annexe LOGEMENT/ DM n° 1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que la REOM doit être remboursée à un locataire qui avait quitté son logement.

Elle propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits suivants sur le budget annexe « LOGEMENT » :

Decision modificative		
Organisme :	CC2SO	Page 1 sur 2
Budget :	LOGEMENTS	
Compte	Libellé	Décision Modificative
		2018
	Exercice	
	Période	
	Arrêté le	
Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	150,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	150,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	150,00

Decision modificative		
Organisme :	CC2SO	Page 2 sur 2
Budget :	LOGEMENTS	
Compte	Libellé	Décision Modificative
		2018
	Exercice	
	Période	
	Arrêté le	
R	RECETTE	150,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	150,00
74751	GFP de rattachement	150,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 99 voix POUR et 6 non-participations au vote, approuve cette décision modificative.

3.10. Convention de financement 2018 avec l'Aduga

Le Président invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention de financement 2018 avec l'Aduga. Le montant de la cotisation pour cet exercice s'élève à 44 066 € ; l'arrivée du Grand Roye dilue un peu ces dépenses (subventionnées à hauteur de 50 % par l'Ademe). La convention est jointe en annexe à la convocation.

Jean-Jacques STOTER, en tant que trésorier de l'Aduga, souhaite ne pas prendre part au vote.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande des précisions sur l'intervention de l'Aduga dans la formation et l'enseignement.

Le Président répondra à cette question lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ce point.
Le Conseil communautaire, par 88 voix POUR, 1 voix CONTRE (SOU MILLON Gilles), 5 ABSTENTIONS (AUZOU Emmanuel, de BEAUFORT Jean, DOINEL Richard, GOETHALS Eddy, SIMON André) et 11 non-participations au vote autorise le Président à signer ladite convention de financement.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Modification du tableau indicatif des emplois

4.1.1. Augmentation et diminution du temps de travail d'agents communautaires.

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur des augmentations et une diminution du temps de travail d'agents communautaires :

- Portage de repas : adjoint technique non titulaire à temps non complet : augmentation du temps de travail de 17,50 à 35 heures/semaine (secteur Conty). La personne effectue ce travail depuis le mois d'avril dans une commune de la CC2SO.
- Agent d'entretien de communes : à la demande de la commune de Brocourt : augmentation de la durée hebdomadaire de travail de 14/35^e à 16/35^e.
- Scolaire : à la demande de l'agent : diminution de la durée hebdomadaire de travail passant de 7,63/35^e à 6,06/35^e (école de Namps-Maisnil).

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 88 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (FAUQUEMBERGUE Martine, NORMAND Lionel, SIMON André, DUMEIGE Yannick) et 13 non-participations au vote approuve la modification du tableau indicatif des emplois ci-dessus.

4.1.2. Centre aquatique : transformation d'emplois

Le Président rappelle que, dans le cadre du bon fonctionnement du centre aquatique, deux agents assurent la surveillance des bassins en qualité de BNSSA. S'agissant de contrats pour accroissement temporaire d'activités, ceux-ci ne peuvent excéder 12 mois consécutifs. Il convient donc de créer 2 emplois permanents à temps non complet pour assurer ces missions.

Annie LOUVARD, commune de Gauville, s'enquiert du temps de travail de ces emplois.

Le Président répond que la moyenne s'élève à 2 jours par semaine. Ces personnes complètent l'équipe d'Aquasoa de façon aléatoire.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 100 voix POUR, 1 ABSTENTION (AUZOU Emmanuel) et 4 non-participations au vote approuve la transformation des emplois ci-dessus.

4.1.3. CNAS : désignation d'un représentant de la CC2SO

Le Président explique que le Comité national d'action sociale (CNAS) demande au Conseil de procéder à la désignation d'un membre de l'assemblée pour y siéger. Il explique que les vice-présidents et le bureau ont estimé qu'il était le plus à même d'être le représentant de la CC2SO au CNAS.

En l'absence d'autres candidatures, de questions ou remarques, il propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 101 voix POUR et 4 non-participations au vote approuve la désignation de M. DESFOSES, Président en qualité de représentant au CNAS.

4.1.4. Comité technique commun

Le Président explique qu'à l'occasion des élections professionnelles du 6 décembre prochain, le CTC sera renouvelé et pourra accueillir de nouvelles communes. Les communes souhaitant adhérer au CTC devront délibérer à nouveau et transmettre copie de ladite délibération. Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des 121 communes.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, signale que la délibération de 2017 doit être refaite en 2018.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que le comité technique a été créé en 2017 en raison de la fusion des trois intercommunalités. À la date de renouvellement du comité technique, en décembre 2018, les salariés territoriaux de la CC2SO y éliront leurs délégués. Les comités techniques sont renouvelés tous les quatre ans.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 92 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (HETROY Maxime, FAUQUEMBERGUE Martine, NORMAND Lionel, COCQ Philippe, CHARBONNIER Sylvain, DESBIENDRAS Alain et 7 non-participations au vote, approuve le renouvellement du CTC.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, explique que les communes ont reçu un appel à délibération sur ce sujet assorti de la date butoir du 31 mai 2018, or ce délai est trop court. Il demande si une délibération après le 31 mai 2018 est possible.

Le Président invite les communes à délibérer le plus rapidement possible.

5. SCOLAIRE

5.1. Cantines scolaires : lissage de la tarification

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, excuse l'absence de Dominique MAGNIER. Il explique que face au déficit 521 420 €, la commission Scolaire propose de nouveaux tarifs. Il indique que la commission Scolaire propose un lissage des tarifs de la restauration scolaire et présente les tarifs ci-dessous :

Sites de restauration	Tarifs au 21 février 2018	tarifs famille rentrée scolaire 2018/2019	Coût supplémentaire pour 1 enfant * / rentrée scolaire 2018 2019
Airaines	3,50 €	3,90 €	57,60 €
Allery	2,60 €	3,10 €	72,00 €
Bacouel/sur /Selle	4,40 €	4,40 €	- €
Beaucamps le vieux	3,20 €	3,60 €	57,60 €
Conty	4,40 €	4,40 €	- €
Croixrault	3,60 €	3,95 €	50,40 €
Gauville	3,80 €	4,15 €	50,40 €
Guizancourt	4,30 €	4,40 €	14,40 €
Hornoy le Bourg	3,85 €	4,20 €	50,40 €
Liomer	3,20 €	3,60 €	57,60 €
Loeuilly	4,40 €	4,40 €	- €
Molliens-Dreuil	3,85 €	4,20 €	50,40 €
Namps au val	4,40 €	4,40 €	- €
Oisemont	3,40 €	3,80 €	57,60 €
Oresmaux	4,40 €	4,40 €	- €
Plachy-Buyon	4,40 €	4,40 €	- €
Poix de Picardie	4,00 €	4,25 €	36,00 €
Quesnoy sur Airaines	3,20 €	3,60 €	57,60 €
Quevauvillers	3,85 €	4,20 €	50,40 €
Rambures	3,40 €	3,80 €	57,60 €
Saint-Maulvis	3,40 €	3,80 €	57,60 €
Senarpont	3,40 €	3,80 €	57,60 €

*Pour 1 enfant fréquentant la cantine tous les jours.

Modalités de calcul

si tarif <3€	plus 50 cts
si tarifs <3,50 €	plus 40 cts
si 3,85<tarifs <4 €	plus 35cts
si tarifs=4 €	plus 25 cts
Si tarifs =4,20 €	plus 20 cts
Si tarifs =4,40 €	0

Par ailleurs, les enfants relevant des procédures d'accueil individualisé (PAI) apportent leurs repas. Dans ce cadre, la commission a proposé que soit facturé 1 € par repas pour les frais de garde et ce dès la prochaine rentrée scolaire.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, explique qu'une élève de sa commune a des soucis de santé et a besoin de portions adaptées, ce qui a conduit sa mère à la retirer de la cantine ; il demande des explications à ce sujet.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, estime que cette famille pourrait bénéficier d'un PAI. Il invite le maire à proposer un rendez-vous à la famille avec la CC2SO dans cet objectif.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, rappelle que le repas coûtait 2,80 € lorsque les communes avaient la compétence scolaire, puis ce coût a augmenté lors de l'uniformisation consécutive au transfert de compétence à la CC2SO. Depuis lors, certains enfants ne vont plus à la cantine, ce qui suscite son inquiétude. Elle demande que la commission étudie le paiement de la cantine selon le quotient familial, comme c'est le cas pour les centres aérés.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, répond qu'un trop grand nombre de familles refuse de transmettre leurs feuilles d'imposition, ce qui empêche de calculer le quotient familial. Il propose que le taux maximum leur soit appliqué, afin qu'elles réagissent.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, confirme qu'appliquer le tarif le plus élevé à ces familles fonctionne bien.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, répond que ce sujet sera examiné en commission Scolaire.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande pourquoi un tel déficit a été creusé.

Le Président répond qu'un déficit est inévitable car le coût d'un repas de cantine s'élève à 6,20 euros. Il espère que les prix diminueront grâce à la mutualisation, après la renégociation des marchés en 2019. Il craint que la mesure visant à favoriser les produits bios dans les cantines permette juste de maintenir les prix au niveau actuel.

Albert NOBLESSE estime qu'une solution consisterait à mettre en place une cantine territoriale, en lien avec l'Epissos.

Le Président répond que la CC2SO travaille à un tel projet.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, ajoute que le prix de revient inclut le prix du repas mais également les coûts annexes, comme la surveillance et l'encadrement, qui sont plus élevés que le coût du repas. Les informations sur ces coûts seront communiquées aux familles, auxquelles il est demandé de payer davantage.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, réfute l'idée selon laquelle il existerait un déficit de l'activité de cantine scolaire car celui-ci a été compensé par le transfert de fiscalité entre communes et EPCI. Par conséquent, il estime que cette augmentation est injustifiée et qu'une moyenne entre les différents prix selon la fréquentation aurait donné un prix plus normal.

Le Président rappelle que toutes les communes n'ont pas joué le jeu des transferts de charges. Il explique que, lors de la prise de la compétence, l'EPCI a mis de l'ordre dans les contrats de travail des personnels de cantine afin de mettre aux normes le système, ce qui a pesé dans les coûts.

Sylvain CHARBONNIER déclare qu'il peut entendre cet argument.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, estime que les augmentations présentées sont énormes et il craint que cela éloigne de la restauration scolaire certaines populations. Il est défavorable à une telle augmentation et demande que sa modération soit débattue au sein de la commission Scolaire. Il rappelle que la mutualisation était censée permettre des économies.

Le Président répond que la commission Scolaire a travaillé pour entrer dans le cadre défini par la commission Finances et diminuer le déficit visé.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, rappelle que, dans le cadre du transfert de la compétence de la cantine scolaire, les communes ont transféré essentiellement des dépenses, mais pas de déficit. Il indique que le coût d'achat des repas s'élève à 509 000 € par an. L'achat des fluides s'élève à 65 000 € par an et la masse salariale à 702 000 € par an, soit un coût de 1 276 000 € et des recettes de 860 000 €, et donc un déficit de 416 000 €. Pour 154 000 repas, le coût de production par repas est donc de 8,28 € et le déficit de 2,70 €.

Romuald TRABOUILLET observe que les communes couvriraient bien le déficit généré par la cantine.

Audouin de L'ÉPINE, commune de Prouzel, s'enquiert de la répartition par commune du transfert de compétence car l'incidence sur le CIF n'est pas négligeable. La réponse à cette question indiquera qui joue le jeu et qui ne le joue pas.

Le Président répond que cette information sera donnée ultérieurement.

Jannick LEFEUVRE indique que les communes aidant les familles au paiement de la cantine pourront continuer à le faire.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 59 voix POUR, 21 voix CONTRE (NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, LENEL Marcel, DUTITRE Philippe, SIMON André, TEN Alexis, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, DOINEL Richard, MICHAUX Colette, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, QUILLEN Jean-Claude, DUMONT Marielle, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, DEWAELE Marc, GAILLET Gérard, HOUAS Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe), 14 ABSTENTIONS (FORMET Thierry, BON Linda, BAYART Dominique, DUBOIS Jean, LOUVARD Annie, DESMAREST Vincent, de BEAUFORT Jean, DENEUX Gérard, BACHELET Jean-Marie, DEMARQUET Jean-Pierre, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuelle, CORDIER Michel, HETROY Maxime) et 11 non-participations au vote, adopte le lissage de la tarification scolaire.

5.2. Cantines scolaires : tarification repas adulte

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, indique qu'à ce jour les adultes fréquentant les cantines scolaires (notamment enseignants) sont facturés au tarif de restauration appliqué aux enfants à quelques exceptions près (Beaucamps-le-Vieux et Liomer). La commission a proposé de fixer un tarif « repas adulte unique » pour l'ensemble des établissements scolaires à 6.20 € le repas à compter du 1^{er} juin 2018.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 87 voix POUR, 5 voix CONTRE (GOETHALS Eddy, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, HOUAS Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe), 10 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, LENEL Marcel, DESBIENDRAS Alain, DUBOIS Jean, LOUVARD Annie, DOINEL Richard, GERAUX Christophe, COCQ Philippe, DUMONT Marielle, HETROY Maxime) et 3 non-participations au vote, approuve la tarification repas adulte dans les cantines scolaires.

5.3. SISCO des Noisettes – retrait du syndicat

Le Président indique que la CC2SO adhère au SISCO des Noisettes (regroupant les communes de FOURDRINOY, SAISSEVAL, CAVILLON et OISSY) pour un élève. Au titre de l'année 2018 la cotisation s'élève à 23 400 € pour ce seul élève. Cette cotisation s'avère exorbitante, c'est pourquoi il est proposé de quitter ce SISCO. S'il advenait que le SISCO des Noisettes après consultation des communes refuse le retrait, le Conseil est invité à autoriser le Président à saisir la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), afin de solliciter son arbitrage quant à la sortie de la CC2SO.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 96 voix POUR, 1 voix CONTRE (LECLERCQ Geneviève), 3 ABSTENTIONS (STOTER Jean-Jacques, LACHEREZ Guy, LEDAIN Rose-Marie) et 5 non-participations au vote, approuve le retrait de la CC2SO du SISCO des Noisettes.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, explique que la Préfecture n'avait pas la convention qui actait que le SISCO de Pissy était composé de 7 communes, elle pensait qu'il se limitait à 5 communes. La Préfecture fait revoter les communes pour acter qu'il y a bien 7 communes, mais sa commune de Briquemmesnil-Floxicourt n'est plus en mesure de le faire en raison du transfert de compétence. Il faudra donc faire acter par le Conseil communautaire, si possible le 11 juin 2018, le fait que le syndicat mixte de l'ouest amiénois est composé de 6 communes et de la CC2SO (qui s'est substituée à la commune de Briquemmesnil-Floxicourt).

Le Président répond que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du 11 juin 2018.

6. MEDIATHEQUE

6.1. Tarification vente de livres et magazines retirés du fonds

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, explique qu'afin de permettre la vente d'ouvrages mis au rebus dans les bibliothèques, il est proposé de fixer le tarif de vente d'un livre ou de 5 magazines à 1 euro.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 99 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (DUMEIGE Yannick, NORMAND Lionel, HETROY Maxime) et 3 non-participations au vote, fixe la tarification de la vente de livres et magazines retirés du fonds comme susmentionné.

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, indique que les médiathèques du contynois qui ont rejoint la CC2SO semblent être opposées à la diminution de leur fiscalité.

Pascal BOHIN, commune de Conty explique que le conseil municipal de Conty, qui a délibéré sur le transfert de la médiathèque à l'intercommunalité, souhaite attendre de voir les répercussions sur son budget pour, éventuellement, diminuer sa fiscalité en 2019.

Le Président précise que la commune d'Oresmaux a diminué sa fiscalité pour un montant équivalent à celui du transfert de compétence.

7. PETITE ENFANCE

7.1. Subvention à l'Association « Sucre d'orge » d'Essertaux

James FROIDURE, vice-président petite enfance, explique que la CC2SO et la CCALN financent la crèche associative « Sucre d'orge » d'Essertaux. La commune d'Essertaux loue à la CC2SO les bâtiments pour un loyer annuel de 12 380 euros. L'association rencontre des problèmes de trésorerie. Malgré les efforts consentis par l'association et les parents, le déficit subsiste. Jusqu'à la fin 2017, la participation de la CCALN n'équivalait pas à celle de la CC2SO. Après discussion entre les deux EPCI, une clé de répartition a été établie prenant en compte la totalité des charges de fonctionnement de cette association réparties au nombre d'enfants pour chacun des EPCI ; la participation de la CC2SO est donc de 55 % et celle de la CCALN de 45 %. Il est convenu sur cette base le paiement du loyer à la commune d'Essertaux ainsi que le versement d'une subvention de 1,07 € l'heure de garde par enfant résidant sur le territoire communautaire alors que le prix de revient réel s'élève à 1,87€ par enfant. Dès lors, le montant des crédits accordés à la crèche d'Essertaux s'élèvera à 47 703,50 € pour un besoin de 73 777 €. Une réflexion est en cours pour procéder à la création d'un syndicat mixte appelé à gérer cette structure au mieux.

Le Conseil est invité en séance à se prononcer sur ce financement et à autoriser le Président à signer la convention à intervenir (jointe en annexe à la convocation).

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande si l'association s'engage à mentionner, lors de ses actions de communication, la participation financière de la CC2SO.

Emmanuelle BISSIEUX, Directeur Générale Adjointe répond qu'il est demandé à l'association d'apposer le logo de la CC2SO sur ses supports de communication.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 78 voix POUR, 6 voix CONTRE (DESBIENDRAS Alain, DUTITRE Philippe, BOUCRY Firmin, LOUIS Claude, MICHAUX Colette, LAMOTTE Bernard), 13 ABSTENTIONS (DUCROCQ Sylvie, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, SINOQUET Céline, de BEAUFORT Jean, CHARBONNIER Sylvain, BACHELET Jean-Marie, DEMARQUET Jean-Pierre, QUILLET Jean-Claude, LEPINE Patrick, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, ROSAN Yves) et 9 non-participations au vote, approuve ledit financement et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

8. ENFANCE - JEUNESSE

8.1. Financement du secteur associatif

Le Président indique que la commission Enfance-Jeunesse réunie le 15 mai dernier a défini des orientations en termes de politique de financement du secteur associatif, suite à un débat du Conseil communautaire sur la clé de répartition des revenus issus de l'éolien.

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, indique que ces orientations concernent 85 000 euros dédiés au financement des associations et concernent en premier lieu les associations relevant de l'enfance jeunesse. Ces orientations sont les suivantes :

- L'aide à la formation des encadrants : 15 000 euros annuels (chaque association concernée aurait la possibilité de déposer un dossier dont le financement serait plafonné à 30 % avec un maximum de 2 000 euros par dossier).
- Le financement d'actions intégrant les appels à projets de la Communauté de communes : 30 000 € annuels (chaque association concernée aurait la possibilité de déposer un dossier dont le financement serait plafonné à 30 % avec un maximum de 2 500 € par dossier). Un jury d'attribution devra être constitué et une bonification sera possible selon différents critères (inclusion des jeunes dans la gouvernance de l'association, respect de la parité et de la mixité, etc.).
- Une aide financière directe aux associations : 30 000 € annuels.

Pour les autres associations, les orientations portent sur :

- La promotion et la communication : 10 000 €, pour mise à disposition d'objets portant le logo de la CC2SO (plafond de 1 000 € par dossier).
- Le prêt de véhicules et de matériel (barnums, minibus, etc.) : en contrepartie, il serait demandé aux bénéficiaires de valoriser ce prêt dans leurs comptes.
- Le secrétariat ou l'aide administrative au sein des espaces de vie sociale à développer.

Le Président estime que le secrétariat et l'aide administrative au sein des espaces de vie sociale peuvent éviter à certains clubs de commettre des erreurs de gestion et de payer des amendes à l'Urssaf ou autres pouvant les mettre en péril.

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, précise que certaines associations financées par ailleurs ont été exclues de ce dispositif : comités des fêtes, associations de jumelage, UNSSS et associations ne disposant pas d'encadrant (comme les associations de parents d'élèves). De plus, il n'y aurait pas de double financement dans ce cadre.

Gérard GAILLET, commune de Quevauvillers, estime en tant que président de l'école de musique de sa commune que ses besoins ne sont pas du tout pris en compte par les orientations présentées.

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, répond qu'il peut répondre à l'appel à projets pour l'achat d'instruments, dans l'hypothèse où cela correspondrait au thème de l'année.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande combien d'associations sont concernées. Il demande si la CC2SO peut prêter ses bus sans risque lié à leur assurance.

Xavier DESCOUTURES, Directeur des Services Techniques répond que tous les véhicules à 9 places sont assurés pour tout conducteur.

Le Président propose de dresser le bilan de ce dispositif après un an d'exercice.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, félicite la CC2SO pour cette décision en faveur des associations qui permettra de réaliser des économies à l'avenir.

Le Président explique qu'il est compliqué de mettre en place une politique homogène sur tout le territoire.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, s'enquiert du thème de l'appel à projets de cette année.

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, répond qu'il reste à définir.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 92 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (SOUILLON Gilles, DUTITRE Philippe, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, DUBOIS Jean, VASSEUR Dany) et 7 non-participations au vote, adopte les orientations de financement proposées pour le secteur associatif.

9. SERVICE D'AIDE A DOMICILE

9.1. *Approbation du règlement intérieur*

Catherine D'HOINE, vice-présidente en charge du social, rappelle que le projet de règlement intérieur du service d'aide à domicile (validé par le Comité technique commun) était joint à la convocation.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, s'étonne que la personnalité des agents puisse intervenir dans les missions qui leur seraient confiées.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que cette précaution provient de l'observation du fonctionnement du service d'aide à domicile. En effet, les personnes âgées peuvent avoir des affinités avec telle auxiliaire de vie, plutôt que telle autre.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, souhaiterait que le règlement intérieur ne soit pas rédigé au féminin ni au masculin, mais plutôt au pluriel.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 97 voix POUR, 1 voix CONTRE (LECLERCQ Geneviève), 2 ABSTENTIONS (TEN Alexis, LEDAIN Rose-Marie) et 4 non-participations au vote, approuve le règlement intérieur du service d'aide à domicile.

Le Président précise que les auxiliaires de vie ont participé à l'élaboration de ce règlement intérieur.

9.2. *Tarifification de la prestation « jardinage-bricolage ».*

Le Président indique que jusqu'alors la tarification du « jardinage » et « petit bricolage » était établie comme suit :

- Personne de moins de 70 ans : 20.50 € de l'heure
- Personne de plus de 70 ans : 19,50 € de l'heure

La commission Bien vieillir a proposé d'uniformiser ce tarif sur l'ensemble du territoire de la CC2SO à **21 €** de l'heure à compter du 1^{er} juin 2018.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 80 voix POUR, 2 voix CONTRE (GERAUX Christophe, LECLERCQ Geneviève), 13 ABSTENTIONS (BON Linda, SIMON André, DUBOIS Jean, DUBOS Philippe, DESMAREST Vincent, COCQ Philippe, DUMONT Marielle, LEPINE Patrick, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, HOUAS Jean-Claude, HESSE Hervé, HETROY Maxime) et 9 non-participations au vote, fixe la tarification de la prestation 'jardinage-bricolage' mentionnée ci-dessus.

Le Président précise que dans ce cadre les agents viennent travailler avec leur matériel.

10. CENTRE SOCIAL

10.1. Création d'une commission

Le Président propose de procéder à la mise en place d'une commission visant à travailler sur le rayonnement du centre social à l'échelle communautaire, à établir le projet de centre social à venir (définition des objectifs et missions à 3 ans). S'agissant de la désignation de membres au sein de cette commission, l'élection s'effectue par scrutin de liste à bulletin secret. Il propose de désigner trois délégués par ancien canton et de convier systématiquement les vice-présidents aux réunions de la commission dont la vice-présidente sera Catherine d'HOINE. La commune d'Allery peut adhérer à cette commission si elle le souhaite.

Le Président s'enquiert des candidats :

- Jean-Jacques IRIARTE-ARRIOLA, commune de Beaucamps-le-Vieux (en tant qu'invité),
- Marie-Elisabeth ESCARD, commune de Le-Mazis,
- Colette MICHAUX, commune de Liomer,
- Géraldine MICHEL, commune de Beaucamps-le-Vieux,
- Laurence NOUGEIN, commune de Quevauvillers,
- Annie LOUVARD, commune Gauville,
- Geneviève LECLERCQ, commune de Poix-de-Picardie,
- Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil,
- Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune,
- Eric DUPUIS, commune de Beaucamps-le-Vieux,

^{Par} présentent leur candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ces candidatures.

Le Conseil communautaire, par 102 voix POUR et 2 non-participations au vote élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission 'centre social' présidée par Catherine D'HOINE.

11. URBANISME

11.1. Modification du PLU de Poix-de-Picardie.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, indique que cette modification du PLU de Poix-de-Picardie consiste à réduire la bande inconstructible de 75 mètres (imposée par le Code de l'urbanisme) le long de la RD 901 et à la ramener à 25 mètres. Cette modification est rendue possible par la réalisation d'une étude dite « entrée de ville » permettant d'assurer la prise en compte de la sécurité ainsi que la qualité urbanistique, paysagère et architecturale le long de la route départementale. À l'issue de l'enquête publique conduite du 6 novembre au 6 décembre 2017, le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable sur ce projet de modification. L'Etat a signifié à la Communauté de communes que, de son point de vue, cette réduction de la bande inconstructible relève d'une procédure de révision du PLU et non de modification. Les services de la CC2SO ne partagent pas cette lecture du Code de l'urbanisme ; le commissaire-enquêteur, le bureau d'études Auddicé et l'Aduga sont du même avis que la Communauté de communes. La commission Urbanisme, réunie le 9 mai dernier, a souhaité que, malgré la position exprimée par l'Etat, l'approbation de cette modification vous soit proposée.

Le Président explique que cette proposition provient d'une étude Entrée de ville et d'une enquête publique effectuée en 2017.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, explique que la route concernée mène à Granvilliers et longe la zone d'activités. Ce changement permettrait d'une part d'aménager un carrefour qui actuellement est très dangereux et d'autre part de permettre un aménagement paysager le long de cette route.

Il est demandé ce qu'il adviendra des 50 mètres devenus aménageables.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, répond que ce changement permettrait un aménagement paysager le long de cette route. Toutefois, cette question devra être débattue par la Communauté de communes.

Le Président ajoute que certaines entreprises pourraient avoir besoin de s'agrandir sur cette bande. Il estime que cette bande de 75 mètres est contre-productive.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ces candidatures sous la forme d'un scrutin de liste à bulletin secret.

Le Conseil communautaire, par 94 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (HETROY Maxime, CHARBONNIER Sylvain, de BEAUFORT Jean, SINOQUET Céline, FROIDURE James, BODERAU Etienne, CHELLE-POIRET Sabine, DUMEIGE Yannick et 2 non-participations au vote, approuve la modification du PLU de Poix-de-Picardie.

12. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

12.1. Tarifs 2018 de la fête de la chaise, du meuble et du bois.

Le Président présente en séance la tarification 2018 de la Fête de la chaise, du meuble et du bois telle que reprise ci-dessous :

Métiers d'art			Métiers du bois		
Surface stand m ²	Prix/m ²	Tarif stand	Surface stand m ²	Prix/m ²	Tarif stand
9	11 €	100 €	9	33 €	300 €
12	11 €	130 €	12	31 €	370 €
15	10 €	150 €	15	29 €	430 €
18	10 €	175 €	18	28 €	500 €
24	9 €	220 €	24	25 €	600 €
			30	24 €	730 €
			36	24 €	850 €
			45	22 €	1 000 €
			60	22 €	1 300 €

Il précise que les tarifs ont un peu diminué, mais qu'ils restent élevés ; il n'est donc pas impossible que des tarifs inférieurs soient votés prochainement.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, observe que le coût de la communication a presque doublé et que, si le nombre d'exposants était réduit, il conviendrait de le réduire en conséquence.

Le Président objecte que cette fête vise au maintien des emplois et du savoir-faire des métiers du bois sur le secteur concerné. Il ajoute que cette fête est indispensable aux fabricants de meubles. Il assure que le budget de communication (22 000 €) n'a pas augmenté et qu'il est nécessaire.

François THIVERNY, commune de Beaucamps-le-Vieux, explique que les acheteurs parcourent plus de 100 km et que la publicité les fait venir à la Fête. Il ajoute que ce secteur souffre beaucoup.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, estime que les artisans assurent eux-mêmes une grande partie de la publicité nécessaire. Il estime que la crise de ce secteur n'est pas nouvelle.

Le Président déclare qu'il se repose sur les gens du terrain qui estiment que la communication est nécessaire. Il souhaite éviter que la Fête de la chaise souffre d'une mauvaise décision.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, s'oppose aux propos d'Albert Noblesse et affirme que l'aide aux artisans est indispensable, comme elle l'est pour les associations. En effet, si ces artisans ne sont pas aidés, c'est tout un savoir-faire et tout un patrimoine qui disparaîtra, non seulement à Beaucamps-le-Vieux mais ailleurs aussi. Il rappelle qu'à Neuville-Coppeguele, haut lieu de la production de meubles en bois, une entreprise a fermé récemment. Il est donc indispensable que la CC2SO soutienne ce secteur et cette manifestation.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 95 voix POUR, 1 voix CONTRE (VAN OOTEGHEM Clarisse), 4 ABSTENTIONS (DUMONT Marielle, LEFEUVRE Jannick, LENEL Marcel, BAILLEUL Dominique et 3 non-participations au vote fixe la tarification pour la fête de la chaise, du meuble et du bois 2018.

13. SPANC

13.1. Convention avec la commune d'Aumont pour le contrôle des raccordements au réseau collectif

Le Président explique que la commune d'AUMONT a sollicité les services de la Communauté de communes pour effectuer le contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement collectif et ce sur la période courant du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2020. Il est proposé d'autoriser le Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir, laquelle prévoit entre autres que le coût du contrôle de chaque raccordement s'élèvera à 90 € net de TVA. La convention était jointe en annexe à la convocation.

Il excuse l'absence de Roseline Van Dycke et Francis Pruvot.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, propose d'ajouter en page 4 de la convention la mention « Tout litige relèverait de la compétence du tribunal administratif d'Amiens ».

Le Président acquiesce.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 99 voix POUR et 4 non-participations au vote, autorise son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir.

14. VOIRIE

14.1. Conventions de mandats

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, propose au Conseil de se prononcer sur les conventions de mandats à intervenir avec les communes de Molliens-Dreuil, Beaucamps-le-Vieux, Laleu, Woirel, Thieulloy-L'Abbaye et Vergies pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs.

- Commune de Molliens-Dreuil, travaux d'aménagement de la rue du Camps Dôlent, montant estimatif avant travaux : 17 567,35 € HT.
- Commune de Beaucamps-le-Vieux, travaux du chemin de la station d'épuration, montant estimatif avant travaux : 25 666,84 € HT.
- Commune de Laleu : travaux de réfection, renforcement et aménagement du chemin du Tailly, montant estimatif avant travaux : 3 105.15 € HT.
- Commune de Woirel : travaux de voirie route d'Amiens, montant estimatif avant travaux : 892,38 € HT.
- Commune de Thieulloy-L'Abbaye : travaux de voirie sur la VC n° 9 de Caulières à Thieulloy-l'Abbaye, montant estimatif avant travaux : 10 547.12 € HT.

- Commune de Vergies : travaux de voirie chemin de Vergies à Wiry au Mont, montant estimatif des travaux : 23 668.95 € HT.

Il est rappelé que les communes devront verser à la CC2SO dès délivrance de l'ordre de service relatif à la réalisation des travaux un acompte de 30 %.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, propose que ce genre de délibération soit validé par le bureau et que l'assemblée en soit juste informée.

Le Président acquiesce.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 100 voix POUR et 3 non-participations au vote, autorise son Président à revêtir de sa signature les conventions de mandat à intervenir avec lesdites communes.

14.2. Fonds de concours

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, propose de se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage. Le fonds de concours, versé par la commune, sera égal à 50 % du montant HT des travaux :

- Commune de Woirel : travaux de bordurage rue de la montagne et allée des garennes, montant estimatif avant travaux : 12 132.33 € HT.
- Commune de Vraignes les Hornoy : travaux de bordurage de la rue Neuve, montant estimatif avant travaux : 7 885.57 € HT.
- Commune de Vergies : travaux de bordurage rue du Donjon : montant estimatif avant travaux : 15 341.16 € HT.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si le fauchage des chemins a commencé car leur état pose un gros problème de sécurité.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, répond que le fauchage a commencé ce matin, conformément aux termes du marché qui fixait le début des opérations à la semaine 22 et pour une durée de 3 à 4 semaines. Un passage supplémentaire sur la CCSOA coûterait 23 à 25 000 € supplémentaires.

Le Président explique que la question du nombre de passages des faucheurs se pose chaque année.

Jean de BEAUFORT, commune du Translay, demande si la largeur de fauchage va être réduite.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, répond par la négative.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 96 voix POUR, 1 ABSTENTION (GAMBIER Mariel) et 6 non-participations au vote, décide de solliciter les fonds de concours auprès des communes ci-dessus et invite son Président à signer tout document se rapportant à la présente.

15. TRINOVAL

15.1. Modification des statuts

Le Président indique que, par délibération du 22 mars 2018, le comité syndical de Trinoval a adopté une modification de ses statuts tenant compte de l'évolution des périmètres des intercommunalités intervenant au 1^{er} janvier 2018. Ces modifications portent sur le retrait des communes de FERRIERES et SEUX de la Communauté de communes Nièvre et Somme et de l'intégration de la commune d'ALLERY à l'EPCI de la CC2SO. Les statuts ainsi que la délibération du comité syndical de Trinoval sont joints à la convocation.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, félicite M. Bleyaert pour son élection à la présidence de Trinoval et lui souhaite bon courage, notamment à l'égard de la tenue d'une conférence des maires deux fois par an.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, explique que Trinoval a accumulé un certain retard et que les contraintes sont nombreuses. La prochaine conférence se tiendra au mois d'octobre. Il précise que la déchetterie d'Hallencourt continuera à fonctionner normalement et sera placée sous l'autorité d'Abbeville à partir du 1^{er} juillet 2018. Les personnes qui y apportent leurs déchets ne paieront pas pendant 5 ans.

Le Président explique que la conférence des maires a été créée en 2017. Une première édition s'était tenue fin 2017 et, compte tenu de l'élection de son nouveau président, la prochaine se tiendra en octobre.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur cette candidature..

Le Conseil communautaire, par 96 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (CHARBONNIER Sylvain, DOINEL Richard) et 3 non-participations au vote, approuve la modification des statuts.

15.2. Désignation d'un délégué

Le Président indique que Trinoval a demandé la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants compte tenu de l'intégration de la commune d'Allery à la Communauté de communes. Par délibération du 12 février 2018, cette désignation a été effectuée. La préfecture a attiré l'attention de la CC2SO sur le fait que la notion de délégués suppléants n'existait plus au sein de TRINOVAL. En conséquence, il convient de désigner au scrutin secret un seul délégué titulaire.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, explique qu'il fera voter par Trinoval l'obligation de nommer des suppléants, conformément à la demande de la préfecture.

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de délégué titulaire au sein de Trinoval.

Catherine FENELON, commune d'ALLERY fait part de sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ce point.

Le Conseil communautaire, par 99 voix POUR et 2 non-participations au vote élit Mme Catherine FENELON, délégué titulaire à TRINOVAL.

16. QUESTIONS DIVERSES

16.1. RGPD

Le Président explique que, la réglementation en termes de protection des données ayant considérablement évolué, Somme Numérique propose de mettre à disposition de la CC2SO et des communes une personne qui vérifierait que les données soient bien protégées en son sein et d'effectuer une présentation prochainement au Conseil communautaire.

16.2 Commission consultative paritaire entre la FDE et les EPCI

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, explique qu'il a représenté la CC2SO lors de la commission consultative paritaire réunissant la FDE (Fédération départementale de l'énergie) et les EPCI le 22 mai ; cette réunion portait sur la conduite des plans Climat-Air-Energie. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil un point d'information sur le sujet, qui impacte également le PLUi.

16.3 Retards dans la prise en compte des mandats

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, demande à Monsieur LATOUR si les retards dans les mandats sont nombreux.

Monsieur LATOUR confirme que le traitement des titres et mandats subit un retard momentané et est en cours de résorption ; et que ce retard est dû à l'augmentation du périmètre de sa structure.

16.4 Absence d'élus du Contynois au conseil du 11 juin.

Philippe COCQ, commune de NAMPTY, explique qu'en raison de la préparation d'une étape du Tour de France, 5 maires du Contynois seront absents de la prochaine réunion du Conseil communautaire.

Le Président propose que la prochaine réunion du Conseil communautaire se tienne à Conty, de façon qu'ils puissent rejoindre la séance dès que possible.

16.5 Voie verte Rambure-Oisemont

Guy DUFOUR, commune de Fontaine-le-Sec, demande des informations sur l'avancement des travaux sur la voie verte Rambure-Oisemont. Il signale que la sortie de cette voie verte sur la route de Oisemont est extrêmement dangereuse et nécessite un indispensable aménagement.

Xavier DESCOUTURES, Directeur des Services Techniques indique que les travaux suivants ont été réalisés : décapage des parties les plus argileuses, traitement à la chaux, imperméabilisation et pose de cailloux pour faciliter les différents types d'usages. La signalétique est en préparation. Au sujet du danger signalé, il précise qu'un rétablissement des limites est en discussion avec le Conseil départemental (propriétaire de la parcelle) afin de sécuriser l'accès au chemin.

16.6 Journée du mercredi

Laurence NOUGEIN, commune de Quevauvillers, demande ce qu'il en est de la journée du mercredi à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, indique qu'il attend la validation officielle de la semaine de quatre jours par l'inspecteur d'académie. Les éventuelles activités du mercredi seront du ressort du service jeunesse de l'EPCI et ne sont pas encore définies.

16.7 Redynamisation des centres-bourgs

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, demande si la CC2SO participera à l'appel à projets pour la redynamisation des centres-bourgs. Il souhaite qu'au moins une commune le fasse.

Le Président répond qu'il est envisagé d'organiser une réunion avec les maires des communes ayant droit au FISAC. La commune de Poix-de-Picardie répondra à cet appel à projets.

16.8 Commande d'entrées pour le Chahut vert

Annie LOUVARD, commune de Gauville, indique que son conseil municipal a validé la commande d'entrées pour le Chahut vert et elle demande quand elle recevrait les bons de commande. Elle souhaite que d'autres communes s'associent à ce festival très bénéfique à l'image du territoire.

17. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président propose que la prochaine séance du Conseil communautaire se tienne à Conty.

Le secrétaire de séance,

Alain DESBIENDRAS



Le Président,

Alain DESFOSSES

